

III. LES INFRASTRUCTURES

Privilégier d'ici l'an 2000

LA FLECHE EUROPEENNE DE L'ARC ATLANTIQUE

Liaisons PAYS DE LOIRE - POITOU-CHARENTES - LIMOUSIN

1) ROUTES

- Un Plan avec Planning Volontariste sur 8 ans (1992 - 2000) du Réseau Routier de la Région POITOU-CHARENTES. - Trouver des relais financiers si l'Etat est défaillant. - **2 Priorités** :

La Voie Express entièrement nouvelle E 62 CHOLET-LE FUTUROSCOPE :
Seule une **VOIE NOUVELLE** peut être équipée du programme "PROMETHEUS"
Système "VITA" (Vision Information Technology Application) : Image vidéo -
Reconnaissance de la chaussée - Identification des obstacles - Maintien de trajectoire.

La Voie Express POITIERS-LIMOGES (2 x 2).

- **PLUS AUCUNE ROUTE A 3 VOIES CONSTRUITE EN POITOU-CHARENTES.**
(CAR TROP DANGEREUSES) - "2 x 2 = 4 FOIS PLUS DE SECURITE"

2) RAIL

- A l'horizon 2000 :

. TGV CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (NANTES - POITIERS - LIMOGES - LYON - EUROPE)
. TGV marchandise de nuit.

3) AERODROMES

- Maillage d'aérodromes classés D1 (piste 1300 m), avec priorité à l'aérodrome Henri Heuliez à MAULEON/RORTHAIS.

4) PORT

- LA ROCHELLE doit devenir un grand port (privé) européen, grâce à l'utilisation de TGV marchandise de nuit.

IV . ARTS ET COMMUNICATIONS

- Remise des "FUTUROSCOPES"
aux "POITEVINS-CHARENTAIS"
de l'année

- 1 artiste,
- 1 sportif,
- 1 chercheur (ingénieur),
- 1 agriculteur (ou 1 marin),
- 1 chef d'entreprise.

- Nouveau drapeau de la Région POITOU-CHARENTES.

V . ECONOMIES ET FISCALITE

PRIORITE A L'EMPLOI

- Respect des plafonds d'indemnités pour Conseillers Régionaux et C.E.S. (loi de Janvier 1992).
- Plafond des frais de déplacements.
- Choisir toutes les opportunités :
 - 1 - Pour détaxer les centres d'études et de recherche.
 - 2 - Pour détaxer les commerces de centre-ville et les artisans de moins de 3 emplois.
 - 3 - Pour taxer les "grandes surfaces" au-delà de 2000 m2.

VI . BUDGET

- Double signature pour toute dépense.
- Vote du Budget et suivi par N° de Compte (Plan comptable européen).